

■ **Décision SGA-DEC-2025-n°148**
Objet : Appel à projet Haute-Fréquence 2025

Direction de la Culture – Grange à Musique, Service subventions

La Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024, portant délégation à Madame la Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant**

Que la ville de Creil souhaite répondre à l'appel à projet « Festival Haute Fréquence » initié par la Région Hauts-de-France en 2025.

■ **Décide**

Article 1 : De solliciter une subvention d'un montant de 6 000 € auprès de la Région Hauts-de-France, sise 151 boulevard Hoover à LILLE (59000), représentée par Benoît DUPONT, en qualité de chargé de mission des musiques actuelles, pour aider à l'organisation de l'appel à projet « Festival Haute-Fréquence », pour l'année 2025, à la Grange à Musique.

Article 2 : D'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la Ville

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil, le 12 mars 2025

Sophie DHOURY-LENNER



Maire de Creil,
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : **20 MARS 2025**

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : **20 MARS 2025**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **20 MARS 2025**